

Info Marché du lait

30 avril 2015

Assemblée des délégués de l'IP Lait

L'assemblée des délégués de l'IP Lait du 28 avril 2015 a permis principalement de faire le point sur l'exercice 2014. Les éléments suivants y ont été abordés:

- **Segmentation:** la surveillance de l'impact et de la mise en œuvre systématique de la segmentation est l'une des tâches principales de l'IP Lait. La répartition du lait dans les différents segments peut être réalisée sans difficulté, tout comme la vérification des bilans auprès des membres. Lorsque de petites infractions ont été constatées, la gérance a ordonné qu'elles soient corrigées. Un cas a été soumis à la commission des sanctions et a pu être réglé.

Début 2015, l'IP Lait s'est penchée une fois de plus sur la question de l'application de la segmentation, à la suite de quoi le comité a demandé à l'assemblée des délégués de ne pas modifier le règlement. Le seuil de tolérance pour l'application du règlement doit quant à lui être réduit en 2015, principalement en ce qui concerne le caractère facultatif du lait C et la transmission conforme des informations jusqu'à l'échelon du producteur.

- **Prix indicatifs :** C'est le respect des prix indicatifs qui pose davantage de problèmes actuellement. Leur non-respect nuit à la crédibilité du système et accélérera significativement le recul des volumes de lait produit. En raison des faibles prix appliqués dans l'UE et de l'abandon du taux plancher du franc face à l'euro, les producteurs suisses de lait doivent aujourd'hui faire face à une situation particulièrement difficile en matière de prix. Une amélioration n'est pas en vue. Pour que l'offre de lait soit suffisante, les prix indicatifs doivent impérativement être respectés. La situation est extrêmement tendue.

On constate également que, malgré les paiements directs de la Confédération, les producteurs suisses de lait peinent à s'en sortir en raison du niveau élevé des coûts en Suisse.

Les délégués de l'IP Lait ont en outre pris les décisions suivantes:

- Adoption des comptes 2014 et du rapport annuel, après des discussions approfondies sur la segmentation, et décharge aux organes.
- Réduction, à partir de 2015, de la contribution de membre, qui passe de 0,0120 centime par kilo de lait à 0,0100 centime. Cette baisse bénéficie aux deux groupes.
- Dépôt d'une demande de prorogation de la force obligatoire générale du règlement relatif à la segmentation et au contrat-type auprès du Conseil fédéral.

Lukas Barth remplacera Gilles Oberson (période 2013-2017) au sein du comité en tant que représentant d'Estavayer Lait SA (ELSA). Aucun siège n'était à repourvoir du côté des producteurs.

Stephan Hagenbuch, Directeur adjoint de la FPSL

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

Téléphone 031 359 51 11

Télécopie 031 359 58 51

psl@swissmilk.ch

www.swissmilk.ch

swissmilk